



Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires

Plan d'action 2018-2022

Mars 2018

ENSEMBLE > 
on fait avancer le Québec

Québec  

Coordination :

Secteur des opérations régionales

Collaboration :

Direction générale des mandats stratégiques

Secteur des forêts

Secteur de la faune et des parcs

Table des matières

MOT DU MINISTRE	1
INTRODUCTION	2
PRESENTATION DU MINISTERE	3
LES ORIENTATIONS.....	4
1. Le soutien au développement et à la diversification de l'économie des régions.....	5
2. La participation des communautés	5
3. La délégation de la gestion forestière	5
4. La Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers	6
5. L'accès au territoire	6
6. La Stratégie nationale de production de bois.....	7
7. La Charte du bois	7
8. L'approvisionnement des usines de transformation du bois.....	8
9. Les forêts privées	8
10. La protection de la biodiversité et des milieux naturels	9
LES ACTIONS RÉGIONALES	10
Abitibi-Témiscamingue.....	11
Bas-Saint-Laurent	12
Capitale-Nationale	15
Centre-du-Québec	16
Chaudière-Appalaches	18
Côte-Nord	21
Estrie	23
Gaspésie	25
Laval	28
Mauricie	30
Montérégie.....	34
Montréal.....	37
Nord-du-Québec	39
Outaouais	41
Saguenay-Lac-Saint-Jean.....	43

MOT DU MINISTRE

La Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 confirme la volonté du Gouvernement du Québec de définir un nouveau partenariat avec les instances locales et régionales. Cette nouvelle approche, qui reconnaît désormais ces instances comme de véritables gouvernements de proximité, aura une influence décisive sur le Québec de demain puisqu'elle permet aux régions de définir leurs priorités de développement. Elle permet aussi de rapprocher les citoyennes et les citoyens des principales décisions les concernant.

Avec sa structure décentralisée, le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs participe à l'occupation et à la vitalité des territoires puisqu'il privilégie également une action centrée sur la collaboration des communautés locales et autochtones. Cette relation particulière lui permet de bien cerner les enjeux propres au territoire et de proposer des solutions innovantes et adaptées à chacune des réalités régionales pour chacun de ses secteurs d'intervention que sont la forêt et la faune.

Avec la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022, le Québec s'est doté des leviers nécessaires pour relever les défis auxquels il fait face. Tous ensemble, nous devons travailler de concert afin de saisir chaque occasion et les faire fructifier au profit des régions ainsi que des populations qui les habitent.

INTRODUCTION

Le 11 décembre 2017, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dévoilait la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022 (OVT).

Elle a été élaborée dans le contexte où le Gouvernement du Québec s'engage à reconnaître les municipalités comme de véritables gouvernements de proximité dotés d'une plus grande autonomie et bénéficiant de pouvoirs accrus. Cette approche permet de renforcer le mode de fonctionnement des municipalités, de faciliter les relations avec les citoyens, de favoriser le développement local et régional, de promouvoir la transparence et la transmission de l'information et de préserver la confiance des citoyens envers les élus et les institutions municipales.

La Stratégie OVT a été conçue afin de permettre aux intervenants régionaux de déterminer les priorités qu'ils souhaitent mettre en avant au cours des prochaines années. Certaines de ces priorités interpellent le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP).

Conséquemment, le présent plan d'action expose les actions du MFFP en réponse aux priorités énumérées dans la Stratégie OVT et retenues par les intervenants régionaux.

Le document se divise en trois sections : la première résume le mandat du MFFP, la seconde définit des orientations dont la portée s'applique à tout le territoire québécois, et la troisième énumère des actions précises que les équipes du Ministère en région déploient, ou souhaitent déployer, afin de répondre à ces mêmes priorités.

PRESENTATION DU MINISTÈRE

Le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs a pour mission d'assurer une gestion durable des forêts, de la faune et des parcs et de favoriser l'apport économique de ces secteurs d'activité au bénéfice des citoyennes et des citoyens du Québec et de ses régions.

Plus précisément, le Ministère a notamment pour mandat :

- d'assurer une gestion durable des forêts;
- de réaliser la planification forestière;
- de gérer les droits et les permis d'attribution des bois et d'encadrer la vente aux enchères des bois;
- de mettre en valeur les forêts privées;
- de protéger les ressources forestières contre le feu, les insectes et les maladies;
- de soutenir le développement de l'industrie des produits forestiers et celui du secteur faunique;
- d'assurer la conservation et la mise en valeur de la faune et de ses habitats;
- de réaliser des activités d'acquisition de connaissances selon ses domaines d'activité, y compris la recherche forestière;
- de gérer les droits et les permis de pêche, de chasse et de piégeage;
- de protéger la faune et ses habitats;
- d'assurer la création et le développement d'un réseau de parcs nationaux.

Afin de bien réaliser ses mandats, le MFFP s'est doté d'une structure décentralisée composée de 10 directions régionales pour chacun des domaines d'affaires que sont la forêt et la faune. Cette structure compose le Secteur des opérations régionales.

Le MFFP exerce ses mandats en privilégiant une approche axée sur le partenariat avec les communautés locales et autochtones. Cette approche lui permet d'acquérir une connaissance approfondie du Québec et de ses régions, ce qui en fait un intervenant économique de premier plan dans la planification, la mise en valeur et l'utilisation efficiente des ressources forestières et fauniques.

Le MFFP participera activement à la mise en œuvre de la Stratégie gouvernementale pour assurer l'occupation et la vitalité des territoires 2018-2022.

LES ORIENTATIONS

1. Le soutien au développement et à la diversification de l'économie des régions

Les secteurs forestier et faunique, ainsi que les parcs, représentent un atout majeur pour le développement économique du Québec et de ses régions. Afin de créer un environnement compétitif, le Secteur des forêts du MFFP vise le développement de nouveaux marchés et de nouvelles filières en s'appuyant sur les différentes mesures contenues dans la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023 attendue au printemps 2018. Par ailleurs, le Secteur de la faune et des parcs du MFFP, avec l'aide de ses partenaires, vise l'accroissement de la création de la richesse collective générée par la faune et ses habitats, par l'augmentation de la relève dans le domaine de la chasse, de la pêche et du piégeage et par la diversification des produits et des activités liées à la mise en valeur du patrimoine naturel. Ainsi, pour contribuer au développement régional et à celui des communautés autochtones, le MFFP entend :

soutenir le développement et la diversification de l'économie des régions dans le domaine des forêts, de la faune et des parcs.

2. La participation des communautés

Le territoire forestier québécois est divisé en unités d'aménagement. Pour chacune d'elle, une stratégie d'aménagement est élaborée. Cette planification est réalisée dans le cadre d'un processus de concertation régionale et locale qui assure la prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes concernés par les activités d'aménagement forestier établies. Par ses lois, ses règlements et ses programmes, le MFFP vise à :

favoriser une gestion et un aménagement forestiers qui intègrent les intérêts, les valeurs et les besoins de la population québécoise, dont des nations autochtones.

3. La délégation de la gestion forestière

La délégation de pouvoir permet aux municipalités régionales de comté (MRC) de gérer et de mettre en valeur le territoire délégué selon leurs intérêts, leur propre vision de développement, dans le respect des lois et des règlements qui s'y appliquent. Dans le but de mettre en œuvre les orientations en cours relatives à la décentralisation, le MFFP souhaite :

poursuivre la délégation de la gestion forestière du territoire public intramunicipal.

4. La Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers

Afin de maintenir la compétitivité de l'industrie québécoise des produits forestiers, celle-ci doit s'adapter à la conjoncture économique et à l'évolution des marchés. Ainsi, conformément aux objectifs gouvernementaux, le Ministère met en place, en collaboration avec ses partenaires, diverses mesures pour favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers. Par exemple, le Ministère défend les intérêts du Québec et de ses entreprises visées par des enquêtes commerciales et accompagne celles qui sont touchées par des taxes à l'exportation.

Ces mesures permettront, à l'horizon 2023, de faire de l'industrie québécoise des produits forestiers un chef de file mondial pour ses produits, valorisant la fibre de bois issue de forêts aménagées de façon durable tout en contribuant, par ses diverses filières, à la réduction des gaz à effet de serre (GES).

Élaborer et mettre en œuvre la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023 qui a notamment pour objectif d'accompagner efficacement les entreprises dans leurs projets innovants.

5. L'accès au territoire

Plusieurs intervenants régionaux insistent sur le patrimoine foncier que constituent plus particulièrement les terres du domaine de l'État, et souhaitent en faciliter l'accès tout en favorisant la cohabitation entre les différents utilisateurs.

Les forêts du domaine de l'État sont d'abord desservies par un vaste réseau de chemins en milieu forestier, généralement construits et entretenus par l'industrie forestière. Le MFFP contribue financièrement, par des mesures ou des programmes, à la construction, à l'amélioration et à la réfection de ce réseau routier qui profite à de multiples utilisateurs du territoire public, pour diverses activités ayant des retombées économiques importantes. Pour favoriser le développement économique des régions, le MFFP a pour objectif de :

faciliter l'accès au territoire public québécois.

6. La Stratégie nationale de production de bois

La forêt couvre une large partie du territoire québécois et la mise en valeur des ressources forestières constitue une activité économique de premier plan dans un grand nombre de régions.

Pour certaines communautés, les activités d'aménagement forestier, notamment la récolte, se révèlent le principal, parfois même le seul moteur économique qui les rend fortement dépendantes des aléas des marchés.

Les régions de la Chaudière-Appalaches et de l'Estrie relèvent l'importance d'encourager la mise en valeur des forêts de tenure privée qui recèlent un fort potentiel. La région du Bas-Saint-Laurent, quant à elle, se pose en chef de file innovant dans le domaine forestier et souhaite valoriser la filière des produits forestiers non ligneux. La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, qui encourage la promotion du régime forestier québécois et des bienfaits environnementaux du bois et de l'aménagement forestier durable, souligne pour sa part l'importance du partenariat avec la communauté innue dans la gestion des forêts. De son côté, la région de la Capitale-Nationale accorde sa priorité à la valorisation de la biomasse forestière qui recoupe le secteur de l'énergie.

Toutes ces priorités sont directement liées à la volonté du MFFP de favoriser le maintien et le développement d'un secteur forestier innovant, compétitif et diversifié.

Un des objectifs du MFFP vise à aménager la forêt de façon durable en créant une plus grande richesse collective par la production de bois. Cet objectif se concrétisera en optimisant, à long terme, la rentabilité des investissements sylvicoles en forêt tout en gérant le risque associé à ces investissements. À plus court terme, des choix peuvent être faits pour assurer la prévisibilité et la durabilité d'une offre de bois qui possède les caractéristiques les plus intéressantes sur le plan de la rentabilité (essence, qualité, dimension), conférant une plus grande valeur au volume de bois produit. Pour y arriver, le MFFP vise à :

élaborer et mettre en œuvre la Stratégie nationale de production de bois et les stratégies régionales qui en découlent.

7. La Charte du bois

Le Gouvernement du Québec a la volonté de donner au matériau bois une place prioritaire dans la construction non résidentielle et multifamiliale au Québec. L'utilisation du bois dans la construction contribue à réduire notre empreinte environnementale et stimule l'industrie et la création d'emplois au Québec. À cet effet, le MFFP entend :

poursuivre la mise en œuvre de la Charte du bois qui soutient notamment l'exemplarité gouvernementale en construction bois dans toutes les régions du Québec.

8. L'approvisionnement des usines de transformation du bois

Dans le but de maintenir une stabilité d'approvisionnement des usines québécoises de transformation du bois, le Gouvernement du Québec leur garantit une sécurité d'approvisionnement en bois rond sous forme de garantie d'approvisionnement. Cette dernière protège les investissements des entreprises forestières et contribue à la stabilité des collectivités dont la vitalité est directement liée à la récolte et à la transformation de la matière ligneuse. Le MFFP favorise également le développement d'une offre suffisante de biomasse provenant des forêts publiques par la délivrance de permis de récolte aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois.

Dans le but d'accroître l'accessibilité aux bois des forêts publiques, le MFFP a mis en place un marché libre des bois, se concrétisant par la vente aux enchères de lots de bois provenant des forêts du domaine de l'État. L'ouverture du marché à plusieurs intervenants, notamment à des propriétaires d'usines de transformation, à des entrepreneurs, à des coopératives ou à des groupements forestiers, favorise la création de richesse par une utilisation plus optimale de la ressource forestière.

La proportion des volumes garantis représente environ 75 % des volumes de bois disponibles. À cet effet, le MFFP continue à :

assurer un marché libre des bois et la stabilité des approvisionnements en provenance des forêts publiques.

9. Les forêts privées

Les propriétaires de forêts privées du Québec sont des intervenants importants dans l'économie forestière, puisque les forêts privées représentent 33 % du volume total de récolte au Québec. Or, moins de la moitié de ce volume est récolté annuellement. Une plus forte mobilisation des bois provenant de la forêt privée permettrait notamment aux usines de transformation du Québec de bénéficier d'un volume additionnel à un prix concurrentiel. Le MFFP vise donc à améliorer la contribution des forêts privées à la production forestière québécoise. À cet effet, le MFFP entend :

poursuivre la démarche de mobilisation des bois en forêt privée.

10. La protection de la biodiversité et des milieux naturels

Les forêts du Québec sont adaptées aux perturbations naturelles qui surviennent dans leur environnement. Toutefois, l'aménagement forestier peut occasionner des changements dans la qualité des habitats forestiers ou aquatiques. Le MFFP reconnaît donc l'importance de prendre en compte les particularités des forêts qui sont aménagées de manière à conserver leurs caractéristiques naturelles (âge, structure, composition, etc.). Il accorde ainsi une place importante à l'aménagement écosystémique des forêts.

Le MFFP accorde une grande attention aux espèces les plus sensibles en favorisant le maintien d'habitats de qualité. Des actions sont entreprises, notamment pour protéger les espèces menacées ou vulnérables, les habitats fauniques désignés, l'habitat de la faune exploitée et la connectivité des habitats de la faune aquatique aux endroits appropriés du territoire québécois. Une protection est accordée aux endroits où les pressions anthropiques sont les plus fortes.

Par ailleurs, les espèces exotiques envahissantes, tant végétales qu'animales, bouleversent l'équilibre des écosystèmes, altèrent les habitats et nuisent à la faune indigène ainsi que perturbent les activités humaines. Des mesures doivent être mises en place pour éviter l'introduction et la propagation de ces espèces.

Il est important pour le MFFP de maintenir la productivité des écosystèmes. Par la promotion des pratiques forestières responsables et des initiatives de restauration ainsi que leur soutien, il s'assure de protéger les sols forestiers, la qualité de l'eau et de l'air de même que les fonctions des milieux humides et hydriques.

Un des objectifs du MFFP est de contribuer au développement durable du réseau québécois des aires protégées. Celui-ci vise à préserver un échantillon représentatif de la diversité biologique constitué d'aires témoins n'ayant pas été soumises à l'intervention humaine. Ce type de conservation est au cœur de la mission des parcs nationaux. Le MFFP poursuit la mise en valeur des parcs nationaux, notamment sur le territoire visé par le Plan Nord. Il est également responsable des écosystèmes forestiers exceptionnels, des refuges biologiques, des refuges fauniques et des habitats fauniques qui permettent la protection d'éléments particuliers, voire remarquables de la biodiversité.

Pour faire face aux défis de l'aménagement durable des forêts, le MFFP poursuit l'objectif de :

protéger et améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels, des populations fauniques et des milieux de vie.

LES ACTIONS RÉGIONALES

Abitibi-Témiscamingue

Priorité 5 :

- ***Consolider et diversifier les filières agricoles, forestières, minières, touristiques et d'avenir au sein de l'économie régionale***

Réponse du MFFP :

- **Poursuivre la mise en œuvre de la vision forestière régionale**

Le MFFP entend poursuivre la mise en œuvre de la vision forestière dont s'est dotée la Direction de la gestion des forêts de l'Abitibi-Témiscamingue, laquelle a pour but de définir des actions porteuses dans le cadre d'une stratégie régionale de production de bois.

Rappelons que la stratégie régionale de production de bois vise à optimiser, à long terme, la rentabilité des investissements en forêt tout en gérant le risque associé à ces investissements.

Par ailleurs, afin de maintenir leur compétitivité, les industries forestières doivent s'adapter à la conjoncture économique et à l'évolution des marchés. C'est pourquoi le MFFP met en place, en collaboration avec ses partenaires, diverses mesures pour favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers. Ces mesures sont issues de la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023 qui est attendue au printemps 2018.

Enfin, de façon à contribuer au développement régional et à celui des communautés autochtones, le MFFP poursuivra son soutien au développement et à la diversification de l'économie des régions dans les secteurs des forêts, de la faune et des parcs.

- **Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée**

Cette démarche est une pièce maîtresse de la Planification stratégique du soutien au développement durable de la forêt privée pour la période 2015-2019. Cette planification a notamment pour but d'augmenter le volume des bois livrés aux usines de transformation en provenance des forêts privées.

Bas-Saint-Laurent

Priorité 2 :

- ***Assurer le développement du plein potentiel de ses jeunes ainsi que leur enracinement dans la collectivité***

Réponse du MFFP :

- **Soutenir, de concert avec les partenaires du Ministère et la Commission scolaire des Phares, la mise en place d'un programme « faune-étude » pour les élèves de 3^e, 4^e et 5^e secondaire axé sur la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage**

Le programme vise à la fois la promotion des activités à caractère faunique et le maintien des élèves du secondaire jusqu'à l'obtention de leur diplôme. Plus précisément, le programme vise l'acquisition des connaissances de base concernant les habitats, l'écologie et la biologie de la faune du Québec. La mise en œuvre de ce programme prévoit de promouvoir des activités à caractère faunique, d'autres concernant la relève, le maintien des élèves du secondaire jusqu'à l'obtention de leur diplôme ainsi que de faire découvrir aux élèves les possibilités d'emploi. Le programme développé sera exportable aux autres commissions scolaires. La première année du projet consiste à engager un coordonnateur qui supervisera, en collaboration avec les partenaires fauniques et scolaires, le développement du programme ainsi que des activités de promotion. Le lancement du programme est prévu dans toutes les écoles de la Commission scolaire des Phares dès septembre 2019, pour une première cohorte de la 3^e année du secondaire.

Priorité 6 :

- ***Agir pour faire du Bas-Saint-Laurent un leader innovant dans ses domaines identitaires tels que le bioalimentaire, le forestier, le maritime et l'eau, la tourbe, l'environnement et les énergies vertes et renouvelables***

Réponse du MFFP :

- **Soutenir les projets innovants du Bas-Saint-Laurent grâce aux mesures de la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers**

Le MFFP met en place, en collaboration avec ses partenaires, diverses mesures pour favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers. Ces mesures sont issues de la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers. Par exemple, le Programme Innovation Bois permet notamment de soutenir la réalisation de projets innovants de transformation de produits forestiers. Il vise entre autres à encourager la recherche appliquée et le développement de produits, de procédés incluant le bioraffinage, de technologies et de systèmes innovants destinés à l'industrie des produits forestiers et à

accroître progressivement le nombre de projets de démonstration et l'implantation en usine de technologies et de produits innovants.

- **Réaliser, autant en forêts publiques que privées, les travaux d'éclaircie commerciale qui soutiennent la possibilité forestière**

Le MFFP poursuit l'approche régionale développée selon l'orientation ministérielle 2015-2018 relative aux éclaircies commerciales de résineux dans les plantations. Cette approche permet de traiter les superficies prévues dans la stratégie d'aménagement. Elle implique les entreprises d'aménagement sylvicoles, Rexforêt, le Bureau de mise en marché des bois et les bénéficiaires de garantie d'approvisionnement. Le MFFP entend également maintenir ses exigences quant à la réalisation des éclaircies commerciales, stimulant par le fait même le développement de la mécanisation et du marché des bois récoltés. Aussi, le MFFP poursuit ses représentations auprès de l'Agence régionale de mise en valeur des forêts privées du Bas-Saint-Laurent afin de sensibiliser les intervenants régionaux à l'importance de prioriser la réalisation des travaux d'éclaircie commerciale dans la région.

- **Soutenir les entreprises dans le développement de la filière de la biomasse forestière énergétique et à d'autres fins**

Le MFFP demeure à l'affût des nouveaux projets et à l'écoute des promoteurs. Si des initiatives régionales sont proposées, le MFFP souhaite accompagner sa clientèle afin de maximiser l'utilisation des sous-produits du sciage ou de délivrer de nouveaux permis de récolte aux fins d'approvisionner une usine de transformation du bois pour la biomasse forestière disponible en forêt publique.

- **Favoriser le développement du plein potentiel acéricole afin d'optimiser les retombées économiques régionales. À cette fin, la région a entre autres répertorié les peuplements à fort potentiel pour le développement acéricole dans lesquelles un jardinage acérico-forestier est réalisé.**

Plus de 8 000 ha de peuplements à fort potentiel ont été réservés sur le territoire du domaine de l'État pour le développement acéricole au Bas-Saint-Laurent. Les exigences inscrites sur le permis d'exploitation acéricole nécessitent de réaliser les travaux de jardinage acérico-forestier avant l'installation de la tubulure et d'expédier les bois récoltés vers les usines de transformation du bois. Le MFFP souhaite par ailleurs être prêt lorsque de nouveaux droits seront octroyés par la Fédération des producteurs acéricoles du Québec, et ce, pour permettre le démarrage de nouvelles entreprises acéricoles qui favoriseront la création de richesse. Des interventions forestières sont donc planifiées annuellement dans ces secteurs destinés à l'acériculture. Enfin, soulignons que le MFFP s'implique dans la production d'un guide provincial permettant d'encadrer le développement acéricole sur le territoire public.

- **Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée**

Cette démarche est une pièce maîtresse de la Planification stratégique du soutien au développement durable de la forêt privée pour la période 2015-2019. Cette planification a notamment pour but d'augmenter le volume des bois livrés aux usines de transformation en provenance des forêts privées.

Capitale-Nationale

Priorité 2 :

- ***Favoriser l'utilisation de la biomasse forestière***

Réponse du MFFP :

- **Encourager le développement de la filière associée à la biomasse forestière résiduelle**
- Le MFFP encourage le développement de la filière associée à la biomasse forestière résiduelle. Celle-ci permettrait notamment de remplacer les énergies fossiles destinées au chauffage, ce qui contribuerait à la réduction des gaz à effet de serre, au maintien ainsi qu'à la création d'emplois forestiers et manufacturiers dans la région.
- **Soutenir l'industrie des produits forestiers**
- Le MFFP met en place, en collaboration avec ses partenaires, diverses mesures pour favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers, dont le secteur de la bioénergie. Ces mesures sont issues de la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers. À titre d'exemple, le Programme Innovation Bois prévoit le soutien à la réalisation de projets innovants de transformation de biomasse forestière. Il vise également à encourager la recherche appliquée et le développement de produits, de procédés, de technologies et de systèmes innovants destinés à l'industrie des produits forestiers, et à accroître progressivement le nombre de projets de démonstration et l'implantation en usine de technologies et de produits innovants.

Centre-du-Québec

Priorité 4 :

- ***Valoriser le milieu agricole***

Réponse du MFFP :

- **Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée**

Cette démarche est une pièce maîtresse de la Planification stratégique de soutien au développement durable de la forêt privée pour la période 2015-2019. Cette planification a notamment pour but d'augmenter le volume des bois livrés aux usines de transformation en provenance des forêts privées.

- **Participer activement aux opérations de surveillance et d'éradication des sangliers échappés**

Le sanglier est considéré comme l'une des espèces exotiques envahissantes les plus néfastes au monde. Particulièrement prolifique, cette espèce peut détruire les récoltes et causer des dommages aux propriétés, nuire aux écosystèmes, altérer la qualité de l'eau et transmettre plusieurs maladies et parasites aux humains, aux animaux domestiques et à la faune sauvage.

Des sangliers, issus d'élevages en captivité, sont observés dans la nature chaque année à différents endroits au Québec. Certains vivaient en liberté dans la région du Centre-du-Québec. Le MFFP est actif sur le terrain afin de valider les mentions, localiser les sangliers observés et les appâter afin de les capturer. La collaboration des citoyens est essentielle au travail du MFFP et toute mention de sangliers en liberté peut être rapportée au Ministère.

- **Collaborer à l'intégration d'aménagements fauniques en milieu agricole et au Plan conjoint des habitats de l'Est : projet de conservation, d'aménagement, de restauration, de protection de milieux humides pour la sauvagine, la plupart en milieux agricoles**

La santé de l'écosystème du lac Saint-Pierre est très préoccupante. Elle témoigne des répercussions des activités humaines qui s'exercent depuis des décennies dans son bassin versant et sa plaine inondable. La situation est à ce point critique qu'elle a entraîné, en 2012, l'instauration d'un moratoire de cinq ans sur la pêche à la perchaude au lac Saint-Pierre et, en 2017, sa reconduction jusqu'en 2022 en raison de l'état de santé toujours précaire de la population de perchaudes.

Dans le cadre de la Stratégie maritime du Québec, le gouvernement s'est engagé à poursuivre les efforts de la Stratégie d'intervention pour l'avenir du lac Saint-Pierre, mise en place en 2013, dans la foulée du moratoire sur la pêche à la perchaude. Cette stratégie vise à restaurer l'écosystème du lac Saint-Pierre et à assurer la durabilité des pêcheries qui y sont associées. Des investissements à cet égard ont été annoncés lors du Discours

sur le budget 2017-2018, lesquels se traduisent, dans le Plan économique du Québec de mars 2017, par une mesure budgétaire de 14 millions de dollars pour l'« aide à la conservation du lac Saint-Pierre ». Dans ce contexte, un montant maximal de 9,5 millions de dollars au cours des exercices financiers 2017-2018 à 2021-2022 est destiné au programme pour la conservation du lac Saint-Pierre, qui a pour but de rétablir les fonctions écologiques de la zone littorale du lac Saint-Pierre et de ses tributaires. Ce programme offrira, sur une base volontaire, une aide financière aux organismes porteurs d'initiatives de conservation ou de restauration de la biodiversité et de la qualité de l'eau de l'écosystème du lac Saint-Pierre. Le rôle du MFFP à cet égard sera de développer les concepts d'aménagement adaptés à chacun des sites et de soutenir les partenaires dans la mise en œuvre des actions de restauration et de protection.

Un second volet d'intervention visant la création d'un pôle de recherche multidisciplinaire sur les pratiques agricoles durables en zone littorale sera mis en place au cours de l'exercice financier 2018-2019. Pour le MFFP, la participation à ce pôle permettra de mesurer les résultats concrets obtenus par les projets d'aménagement et de restauration et, au besoin, d'adapter les concepts d'aménagement pour les optimiser. Les expériences en agriculture innovante permettront de trouver les solutions au défi que représente l'atteinte d'un équilibre entre la perte de superficies agricoles au profit des milieux humides et des bandes riveraines, et le maintien d'une activité agricole intéressante.

- **Poursuivre la mise en œuvre du Plan de gestion du dindon sauvage 2016-2023, notamment en favorisant la cohabitation entre le dindon sauvage et les divers intervenants concernés du milieu**

De plus en plus, le dindon sauvage fait partie du paysage québécois et la gestion de l'espèce représente un défi d'harmonisation et de cohabitation. Sa présence occasionne parfois des inconvénients comme des dommages à des mangeoires d'oiseaux ou à des biens agricoles. Le plan de gestion a pour objectif d'atténuer les conflits avec les citoyens, occasionnés par le dindon sauvage. La mise en valeur dynamique et optimale de ce gibier par la chasse sportive est l'un des moyens utilisés pour atteindre l'équilibre entre ce dernier et l'acceptabilité du milieu. À cet effet, dans les zones de chasse où les populations de dindons sauvages sont établies et considérées comme en croissance, un comité d'évaluation du MFFP analysera, en 2018, la faisabilité d'instaurer une chasse d'automne, en plus de la chasse printanière actuellement autorisée. Les partenaires possibles du MFFP sont la Fédération québécoise des chasseurs et pêcheurs, l'Union des producteurs agricoles (UPA) et les municipalités locales et régionales.

Chaudière-Appalaches

Priorité 4 :

- ***Favoriser le développement viable du territoire et de ses ressources naturelles***

Réponse du MFFP :

- **Participer activement aux opérations de surveillance et d'éradication des animaux malades et échappés, comme les sangliers, les cerfs rouges, les daims fauves et les autres espèces exotiques envahissantes, en milieu naturel**

Le MFFP participe aux travaux d'un comité provincial sur la récupération des animaux malades et échappés. Ce comité se penche notamment sur la manière dont les régions interviennent pour assurer le retrait des espèces exotiques envahissantes du milieu naturel après s'être échappées de captivité. Le MFFP exerce aussi une veille des espèces exotiques envahissantes dispersées sur le territoire par de nombreux échanges avec des gestionnaires de territoires fauniques structurés, des chasseurs, des trappeurs et des citoyens qui lui fournissent des observations et des photographies. Lorsque des espèces exotiques envahissantes peuvent être capturées ou abattues, la Direction générale du secteur central mandate des collaborateurs, des agents de protection de la faune ou détache elle-même une équipe chargée de procéder au retrait d'un animal errant en milieu naturel. Enfin, des permis de gestion sont délivrés annuellement pour autoriser un citoyen-collaborateur à abattre une espèce exotique envahissante échappée de captivité. Souvent, il s'agit de l'éleveur lui-même.

- **Participer activement aux travaux du MFFP sur la lutte contre les carpes asiatiques**

L'invasion des plans d'eau du Québec par les carpes asiatiques constitue une menace importante, car leur établissement peut causer des dommages irréparables aux écosystèmes aquatiques et nuire aux pêcheries commerciales, sportives et de subsistance. Des répercussions importantes sont également à prévoir pour les secteurs de la navigation de plaisance, du récréotourisme et l'utilisation des berges, causant ainsi des pertes considérables d'ordre socioéconomique.

Conformément à sa mission, le MFFP doit assurer la conservation de la faune aquatique ainsi que l'apport économique de la pêche sportive. Les outils de gestion des espèces envahissantes démontrent que la prévention est la solution la plus rentable, suivie de l'éradication. Si une espèce n'est pas détectée et éliminée rapidement dès son introduction, des efforts de lutte intenses et coûteux seront inévitables. C'est pourquoi une enveloppe de 1,7 million de dollars sur trois ans a été attribuée au MFFP, en 2016-2017, pour la réalisation de la phase 1 d'un programme de lutte contre les carpes asiatiques. En outre, le MFFP s'est engagé à mettre en œuvre un plan d'intervention contre les carpes asiatiques. Un tel plan d'intervention figure également dans les objectifs de la Stratégie maritime 2015-2020. De plus, cette lutte répond aux enjeux prioritaires du Plan d'action Saint-Laurent 2012-2026, soit d'agir pour la conservation de la biodiversité du fleuve Saint-Laurent. La programmation proposée vise à doter le MFFP des outils et de l'expertise nécessaires pour faire face à la menace des carpes asiatiques.

- **Appliquer les lignes directrices sur les introductions de poissons tout en assurant la protection des zones de prépondérance d'omble de fontaine**

Certaines régions du Québec présentent plusieurs plans d'eau où l'omble de fontaine prédomine. En plus de présenter un intérêt certain sur le plan biologique, plusieurs de ces lacs et cours d'eau affichent aussi des rendements de pêche exceptionnels. Il est donc important de préserver ces acquis socioéconomiques et environnementaux. Afin de protéger ces populations, il faut réduire au maximum les risques de contamination de ces plans d'eau par d'autres espèces en réduisant les ensemencements autres qu'avec l'omble de fontaine, tout en se conformant aux lignes directrices sur les introductions de poissons.

Une partie du territoire de la région de la Chaudière-Appalaches présente une particularité relativement rare à l'échelle provinciale. En effet, l'omble de fontaine prédomine dans plusieurs cours d'eau localisés sur une partie du territoire, ce qui est un phénomène unique sur le plan de la conservation de la biodiversité et des écosystèmes salmonicoles. Comme ces cours d'eau peuvent être colonisés à partir des nombreux étangs de pêche ou des lacs artificiels qui sont rattachés au bassin versant, les zones de prédominance ont été répertoriées et cartographiées. Pour l'instant, la zone de prépondérance n'est pas légalement reconnue. Les demandes de transport et d'ensemencement à l'intérieur de cette zone, autres que pour l'omble de fontaine, sont actuellement refusées pour des motifs de conservation. Le MFFP travaille pour faire modifier le statut de cette zone et la protéger correctement.

- **Participer à la lutte contre les espèces végétales exotiques envahissantes dans la Chaudière-Appalaches**

Depuis le printemps 2017, un comité de travail a été mis en place par la Conférence administrative régionale afin de mettre en place des moyens pour lutter contre la berce du Caucase. Cette espèce envahissante peut entraîner de graves problèmes de santé chez l'humain et provoquer l'érosion des berges le long des cours d'eau où elle s'implante. La contribution du MFFP concernant sa participation au sein du comité vise plus précisément les espèces dont le potentiel d'envahissement pourrait menacer le milieu forestier, notamment les nerpruns bourdaine et cathartique.

- **Poursuivre les efforts consacrés à l'échantillonnage des milieux humides et riverains d'intérêt situés dans les forêts du domaine de l'État et appliquer les mesures de protection adéquates**

Priorité 3 :

- ***Maximiser les retombées de la forêt dans les communautés avec une perspective de développement durable***

Réponse du MFFP :

- **Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée**

Cette démarche est une pièce maîtresse de la Planification stratégique de soutien au développement durable de la forêt privée pour la période 2015-2019. Cette planification a notamment pour but d'augmenter le volume des bois livrés aux usines de transformation en provenance des forêts privées.

Côte-Nord

Priorité 3 :

- ***Soutenir le développement et la diversification de l'économie de la Côte-Nord***

Réponse du MFFP :

- **Consolider les activités de première transformation des ressources forestières et favoriser le développement de leur deuxième et troisième transformation**
 - Le Programme Innovation Bois permet de soutenir les entreprises du secteur des produits forestiers, ou tout autre industrie utilisant des produits forestiers, dans le développement de nouveaux produits à valeur ajoutée et une meilleure valorisation de la fibre. Le Programme de vitrine technologique pour les bâtiments et les solutions innovantes en bois vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre en appuyant des projets de démonstration de solutions et de bâtiments innovants en bois.
 - Le Programme d'aide à l'écoulement des sous-produits de la transformation du bois issus de la Côte-Nord est un programme propre à cette région. Il a pour but de soutenir des projets industriels favorisant l'écoulement des sous-produits de la transformation du bois issus de la Côte-Nord.
- **Octroyer les permis et les droits nécessaires à l'offre touristique pour la pratique de la chasse, de la pêche et du piégeage à des entreprises réparties dans l'ensemble de la région**
 - Octroi à des entreprises, par bail, des droits exclusifs de pêche sur une rivière à saumon ou de pêche à d'autres espèces ou de chasse au gros et au petit gibier, et ce, aux seules fins d'exploitation d'une pourvoirie, sur 52 territoires de la Côte-Nord répartis dans 6 MRC.
 - Octroi de 22 permis, à des entreprises réparties dans 6 MRC, aux seules fins d'exploitation d'une pourvoirie, afin d'offrir des activités de pêche sur une rivière à saumon ou de pêche à d'autres espèces, ou de chasse au petit et au gros gibier sur son territoire.
- **Déléguer la gestion et la mise en valeur de la ressource faunique à des associations locales ainsi qu'à la Société des établissements de plein air du Québec (SEPAQ)**
 - Délégation à des organismes à but non lucratif, répartis dans trois MRC, de la gestion et de la mise en valeur de cinq rivières pour la pêche au saumon et de sept territoires pour la pêche à d'autres espèces ainsi que pour la chasse au gros et au petit gibier.
 - Délégation à la SEPAQ de la gestion d'une réserve faunique afin d'y offrir, entre autres, des activités et des services favorisant des activités de chasse et de pêche.

Priorité 5 :

- ***Rendre la Côte-Nord attrayante pour ses emplois, son mode de vie, sa culture et son environnement***

Réponse du MFFP :

- **Planifier des actions permettant la promotion, l'embauche et le maintien des corps d'emploi liés à la mission du Ministère**

Certaines caractéristiques de la région, comme l'éloignement des grands centres et la décroissance de sa démographie, engendrent d'importantes problématiques de pénurie de main-d'œuvre. Le Ministère a donc créé un comité d'attraction de la main-d'œuvre. La Direction de la gestion des forêts de la Côte-Nord participe activement à l'élaboration du plan d'action de ce comité et à la réalisation des activités concernant sa région.

Estrie

Priorité 4 :

- ***Soutenir la mise en valeur et la transformation des ressources à partir des forces endogènes propres à l'Estrie***

Réponse du MFFP :

- **Poursuivre les efforts de mobilisation des bois en forêt privée**

Cette démarche est une pièce maîtresse de la Planification stratégique de soutien au développement durable de la forêt privée pour la période 2015-2019. Cette planification a notamment pour but d'augmenter le volume des bois livrés aux usines de transformation en provenance des forêts privées.

- **Élaborer une stratégie régionale de production de bois de manière à créer une plus grande richesse collective**

La stratégie de production de bois vise à optimiser la prise de décisions d'investissements sylvicoles afin de maximiser la mise en valeur des ressources de la forêt estrienne, autant publique que privée, dans une perspective de création de richesse pour l'ensemble de la société.

- **Favoriser le développement de la filière de la transformation des produits du bois**

Le MFFP met en place, en collaboration avec ses partenaires, diverses mesures pour favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers. Ces mesures sont issues de la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers. À titre d'exemple, le Programme Innovation Bois permet notamment de soutenir la réalisation de projets innovants de transformation de produits forestiers. Il vise entre autres à encourager la recherche appliquée et le développement de produits, de procédés incluant le bioraffinage, de technologies et de systèmes innovants destinés à l'industrie des produits forestiers et à accroître progressivement le nombre de projets de démonstration et l'implantation en usine de technologies et de produits innovants.

- **Contribuer au développement acéric-forestier**

La Stratégie d'aménagement durable des forêts a notamment pour objectif d'appuyer le développement de l'acériculture. Le MFFP travaille à déterminer le potentiel acéricole en terres publiques estriennes afin de contribuer au développement de ce secteur. Le MFFP s'implique également dans la production d'un guide provincial permettant d'encadrer le développement acéricole sur le territoire public. En outre, par sa participation aux plans de développement de la zone agricole, le MFFP soutient le développement du plein potentiel acéricole et de la transformation de la ressource afin d'optimiser les retombées économiques régionales.

- **Soutenir les projets d'arrimage faune et forêt visant la conservation de la biodiversité, le maintien de l'habitat du cerf de Virginie et la gestion des espèces exotiques envahissantes**

Le MFFP souhaite agir concrètement dans les projets de conservation de la biodiversité, le maintien de l'habitat du cerf de Virginie et la gestion des espèces exotiques envahissantes. Pour ce faire, il s'appuie sur les avis transmis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques lors de l'analyse des projets présentés par les promoteurs et lors de l'élaboration des avis de conformité découlant de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Le MFFP oriente ainsi les intervenants du milieu de manière à mettre en valeur les ressources forestières et fauniques, tout en protégeant la biodiversité.

Sur les terres publiques, le MFFP a achevé un plan d'aménagement forestier et un plan de ravage de l'habitat du cerf de Virginie. Il a aussi intégré la gestion de l'espèce dans la planification forestière.

- **Accompagner les municipalités dans l'implantation de bonnes pratiques des activités nautiques afin de minimiser la propagation des espèces exotiques envahissantes**

Afin d'atteindre des résultats, à court et moyen termes, dans la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, une approche collaborative est requise tant de la part des gestionnaires du territoire et de ses ressources que des utilisateurs. À cet effet, le MFFP souhaite proposer, notamment aux municipalités, des outils de sensibilisation pour promouvoir les bonnes pratiques de lutte contre les espèces exotiques envahissantes. Le MFFP compte aussi proposer la réalisation d'inventaires pour un suivi de leur propagation. L'évolution de la réglementation sur les poissons appâts fait également partie intégrante de cette stratégie de lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

- **Développer un plan de ravage de l'habitat du cerf de Virginie en forêt publique**

Un plan de ravage de l'habitat du cerf de Virginie en forêt publique a récemment été conçu et soumis à la consultation publique. Le plan a également été présenté à la table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) afin d'inviter la région à développer davantage les activités liées à la chasse.

Gaspésie

Priorité 7 :

- ***Soutenir les secteurs d'activité phares de la région que sont l'exploitation et l'aménagement forestier, l'agroalimentaire, les pêches et l'aquaculture, l'industrie éolienne et le tourisme***

Réponse du MFFP :

- **Poursuivre les travaux du comité régional sur la stratégie de production de bois, notamment la réalisation du diagnostic et de la cartographie de la filière bois, la fixation des objectifs de production de bois, le développement des scénarios d'aménagement, etc.**

Le MFFP coordonne la démarche visant l'élaboration de la stratégie régionale de production de bois. Le groupe de travail est composé de représentants des bénéficiaires de garantie d'approvisionnement, du Bureau de mise en marché des bois, de Rexforêt, d'un représentant des entreprises sylvicoles, de l'agence de mise en valeur des forêts privées, d'une MRC et d'un représentant de la SEPAQ. Les membres de l'équipe de travail participent à la démarche en tenant compte de la réalité de la région et en précisant les besoins, en soulevant la nécessité de documenter certains aspects à analyser, en validant le travail effectué par les personnes-ressources et le coordonnateur, en évaluant la faisabilité des propositions soumises ainsi qu'en participant à la planification de la mise en œuvre des actions retenues. Les résultats des analyses sont présentés à la TLGIRT dont le mandat est d'assurer la prise en compte des intérêts et des préoccupations des personnes et des organismes concernés par les activités d'aménagement forestier planifiées, de fixer des objectifs locaux d'aménagement durable des forêts et de convenir des mesures d'harmonisation des usages. À terme, la stratégie de production de bois aura obtenu l'adhésion de plusieurs intervenants régionaux.

- **Mobiliser les acteurs du milieu autour de projets qui permettront de valoriser l'utilisation des sous-produits du bois, y compris la filière de la biomasse énergétique.**

Le MFFP a collaboré activement à l'organisation d'un colloque sur l'industrie forestière gaspésienne qui s'est tenu le 6 décembre 2017 à New Richmond. L'organisation et la tenue de cet événement avaient été jugées prioritaires par le groupe de travail sur l'industrie forestière. Le principal objectif du colloque était de réfléchir à l'utilisation de la fibre forestière dans le but de consolider et de développer le secteur forestier gaspésien. À la suite du colloque, le MFFP a invité différents intervenants clés de la région à se mobiliser autour d'un projet structurant. Un projet visant notamment à trouver des solutions à la mise en valeur des coproduits du sciage a été présenté et accepté pour financement par le Fonds d'appui au rayonnement des régions. Le MFFP fera partie d'un comité restreint afin d'alimenter et de suivre les travaux.

Par ailleurs, le MFFP met en place, en collaboration avec ses partenaires, diverses mesures pour favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers. Ces mesures sont issues de la

Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers. Par exemple, le Programme Innovation Bois permet notamment de soutenir la réalisation de projets innovants de transformation de produits forestiers. Il vise entre autres à encourager la recherche appliquée et le développement de produits, de procédés incluant le bioraffinage, de technologies et de systèmes innovants destinés à l'industrie des produits forestiers et à accroître progressivement le nombre de projets de démonstration et l'implantation en usine de technologies et de produits innovants.

- **Favoriser le développement du potentiel acéricole afin d'optimiser les retombées économiques régionales**

Des discussions avec les intervenants du secteur acéricole sont en cours afin de définir des éléments d'une stratégie qui permettrait d'optimiser les retombées régionales.

- **Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée**

Cette démarche est une pièce maîtresse de la Planification stratégique de soutien au développement durable de la forêt privée pour la période 2015-2019. Cette planification a notamment pour but d'augmenter le volume des bois livrés aux usines de transformation en provenance des forêts privées.

- **Soutenir l'émergence de nouvelles entreprises de services associées aux activités de mise en valeur de la faune**

Le MFFP accompagne les divers promoteurs souhaitant développer de nouvelles initiatives d'offres de service associées à la mise en valeur de la faune, par exemple, en les informant des potentiels de prélèvement ou d'application réglementaire et d'obtention des autorisations et des permis nécessaires. Le MFFP dirige également les promoteurs vers les programmes de soutien financier offerts par la Fondation de la faune du Québec ou d'autres instances qui soutiennent des programmes similaires.

- **Favoriser les actions visant un meilleur partage du territoire pour certaines activités de chasse, notamment de chasse à l'original**

Le MFFP sensibilise les utilisateurs au partage du territoire, notamment pour la chasse à l'original dans les zecs. Des outils de sensibilisation sont distribués, en collaboration avec les délégués, lors de l'entrée sur le territoire de la zec. Des collaborations avec la Fédération des chasseurs et pêcheurs du Québec (FédéCP) visent aussi à sensibiliser les chasseurs en territoire libre. Les terres du domaine de l'État doivent être accessibles à tous.

- **Soutenir les efforts visant à attirer des clientèles de non-résidents pour la pratique de la chasse et de la pêche**

Le MFFP est toujours disponible pour accompagner les organismes qui visent une clientèle hors Québec par une offre de services particuliers. La connaissance des densités de population des espèces visées ainsi que l'application de la réglementation sont des outils qui doivent être mis à la disposition des promoteurs.

- **Profiter de l'abondance de certaines espèces, comme le saumon, l'orignal et le bar rayé, pour développer des créneaux d'excellence régionaux**

L'acquisition de connaissances est au cœur de la démarche du MFFP. Les inventaires fauniques et les suivis de récoltes permettent au MFFP de bien évaluer les densités de population et de déterminer les surplus récoltables par une mise en valeur bien orientée. L'exemple du bar rayé expose cette démarche. Sur la base des inventaires et des travaux d'acquisition de connaissances, le MFFP a désigné des secteurs où l'espèce est suffisamment abondante pour permettre la pêche sportive. Avec les nouvelles données disponibles, le MFFP a adapté les dates de pêche ainsi que les autres modalités de prélèvement. L'offre de pêche, en croissance, a donc été modifiée pour atteindre aujourd'hui un créneau propre à la Gaspésie.

- **Soutenir la complémentarité des offres de service d'hébergement envers la clientèle de chasseurs et de pêcheurs, surtout en dehors de la saison touristique**

Malgré le moratoire sur les pourvoiries, il est tout de même possible de jumeler les propriétaires d'offres d'hébergement avec la clientèle de chasseurs et de pêcheurs qui visitent souvent la région en dehors de la période estivale. Le MFFP pourrait contribuer à faciliter ce croisement entre l'offre et la demande.

- **Favoriser, avec les partenaires, le développement de formations spéciales sur la chasse, la pêche et le piégeage, notamment à l'égard de l'orientation, du guidage et de la survie en forêt**

Le MFFP participe, notamment avec la FédéCP, au contenu des formations du Programme d'éducation en sécurité et en conservation de la faune destinées aux nouveaux adeptes qui désirent obtenir leur « certification ». Autre exemple : dans le cadre du Plan de rétablissement du caribou de la Gaspésie, le MFFP s'est associé à la FédéCP pour mettre en place une tournée régionale de formation sur la chasse au coyote en Gaspésie. La réglementation permet cette chasse depuis plusieurs années, mais peu de gens s'y intéressent malgré l'abondance de ce gibier. Le MFFP souhaite, d'une part, stimuler une relève et, d'autre part, contribuer au prélèvement dans les secteurs où les risques de prédation sur les jeunes caribous limitent le rétablissement de cette population.

- **Favoriser l'émergence de réseaux de collaboration entre les fournisseurs de services fauniques, dont le développement de sites communs pour l'obtention de droits d'accès pour la pêche au saumon**

Les délégataires de territoires fauniques structurés fonctionnent de façon autonome, mais visent essentiellement les mêmes clientèles. Plusieurs de ces délégataires unissent déjà leurs efforts de promotion et de diffusion d'information, mais certains outils de gestion, comme l'octroi de droits d'accès, favoriseraient la cohésion du secteur d'activité. Le MFFP est disponible pour accompagner les initiatives en ce sens dans le respect de la réglementation en vigueur.

Laval

Priorité 6 :

- ***Stimuler la croissance des entreprises et de l'entrepreneuriat dans le cadre de projets durables, innovants et structurants***

Réponse du MFFP :

- **Mettre en œuvre une stratégie de développement de l'industrie des produits forestiers**

Le MFFP contribue à la mise en place, en collaboration avec ses partenaires, de diverses mesures pour favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers. Ces mesures sont issues de la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers. À titre d'exemple, le Programme Innovation Bois permet notamment de soutenir la réalisation de projets innovants de transformation de produits forestiers. Il vise entre autres à encourager la recherche appliquée et le développement de produits, de procédés, de technologies et de systèmes innovants destinés à l'industrie des produits forestiers et à accroître progressivement le nombre de projets de démonstration et l'implantation en usine de technologies et de produits innovants.

Le MFFP accompagne les responsables en développement économique de Laval pour favoriser l'optimisation des industries de deuxième et de troisième transformation du bois pour en améliorer les retombées, en créant une cartographie du secteur industriel du territoire pour élaborer une stratégie de développement du secteur forestier en soulevant les possibilités d'économie circulaire à circuit court.

Un projet est également en place dans le cadre du Programme d'aménagement durable des forêts afin de valoriser le bois de frêne et pour sensibiliser la population à la gestion forestière et à l'utilisation du bois.

Priorité 8 :

- ***Mettre en valeur le parc de la Rivière-des-Mille-Îles, les berges publiques et les boisés***

Réponse du MFFP :

- **Assurer la mise en valeur des ressources fauniques et forestières et assurer la protection de la biodiversité et des milieux naturels**

Le MFFP, par ses connaissances et son expertise, propose de contribuer au développement des corridors fauniques et forestiers le long des infrastructures cyclables afin d'accroître l'expérience des usagers et la connectivité des habitats fauniques. Pour ce faire, le MFFP soutient la Ville de Laval, notamment par la transmission d'avis au ministère

du Développement durable, de l'Environnement et la Lutte contre les changements climatiques lors de la formulation des avis découlant de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Par ailleurs, le MFFP développe, en partenariat avec Éco-Nature, l'agrandissement du refuge faunique de la Rivière-des-Mille-Îles. Ce secteur est d'un grand intérêt sur le plan de la biodiversité et présente un potentiel intéressant pour l'industrie récréotouristique.

Le MFFP accompagne aussi les municipalités et les associations de lacs dans l'implantation de bonnes pratiques des activités nautiques afin de minimiser la propagation d'espèces exotiques envahissantes, notamment par la promotion d'outils de sensibilisation, d'inventaires de suivi de la propagation, l'élaboration d'un programme de lutte contre la carpe asiatique et des projets de recherche concernant les effets des barrages sur la propagation de ces espèces.

Mauricie

Priorité 5 :

- ***Protéger et améliorer la qualité de l'environnement, des écosystèmes naturels et des milieux de vie***

Réponse du MFFP :

- **Participer activement aux opérations de surveillance et d'éradication des sangliers échappés**

Le sanglier est considéré comme l'une des espèces exotiques envahissantes les plus néfastes au monde. Particulièrement prolifique, cette espèce peut détruire les récoltes et causer des dommages aux propriétés, nuire aux écosystèmes, altérer la qualité de l'eau et transmettre plusieurs maladies et parasites aux humains, aux animaux domestiques et à la faune sauvage.

Des sangliers, issus d'élevages en captivité, sont observés dans la nature chaque année, à différents endroits au Québec. Le MFFP est actif sur le terrain pour valider les mentions, localiser les sangliers observés et les appâter afin de les capturer. La collaboration des citoyens est essentielle au travail du MFFP. Toute mention de sangliers en liberté peut être rapportée au Ministère.

- **Collaborer à l'intégration d'aménagements fauniques en milieu agricole et au Plan conjoint des habitats de l'Est : projet de conservation, d'aménagement, de restauration, de protection des milieux humides pour la sauvagine, la plupart en milieu agricole**

La santé de l'écosystème du lac Saint-Pierre est très préoccupante. Elle témoigne des répercussions des activités humaines qui s'exercent depuis des décennies dans son bassin versant et sa plaine inondable. La situation est à ce point critique qu'elle a entraîné, en 2012, l'instauration d'un moratoire de cinq ans sur la pêche à la perchaude au lac Saint-Pierre et, en 2017, sa reconduction jusqu'en 2022 en raison de l'état de santé toujours précaire de la population de perchaudes.

Dans le cadre de la Stratégie maritime du Québec, le gouvernement a annoncé lors du Discours du budget 2017-2018, une mesure de 14 millions de dollars pour une « aide à la conservation du lac Saint-Pierre ». Dans ce contexte, un montant maximal de 9,545 millions de dollars au cours des exercices financiers 2017-2018 à 2021-2022 est destiné au Programme pour la conservation du lac Saint-Pierre, qui a pour but de rétablir les fonctions écologiques de la zone littorale du lac Saint-Pierre et de ses tributaires. Ce programme offrira, sur une base volontaire, une aide financière aux organismes porteurs d'initiatives de conservation ou de restauration de la biodiversité et de la qualité de l'eau de l'écosystème du lac Saint-Pierre. Le rôle du MFFP à cet égard sera d'élaborer les concepts d'aménagement adaptés à chacun des sites et de soutenir les partenaires dans la mise en œuvre des actions de restauration et de protection.

Un second volet d'intervention visant la création d'un pôle de recherche multidisciplinaire sur les pratiques agricoles durables en zone littorale sera mis en place au cours de l'exercice financier 2018-2019 (2,660 millions de dollars). Pour le MFFP, la participation à ce pôle permettra de mesurer les résultats concrets obtenus par les projets d'aménagement et de restauration et, au besoin, d'adapter les concepts d'aménagement pour les optimiser. Les expériences en agriculture innovante permettront de trouver les solutions au défi que représente l'atteinte d'un équilibre entre la perte de superficies agricoles au profit des milieux humides et des bandes riveraines et le maintien d'une activité agricole intéressante.

- **Participer activement aux travaux du Ministère concernant la lutte contre les carpes asiatiques**

L'invasion des plans d'eau du Québec par les carpes asiatiques constitue une menace importante. Les carpes peuvent causer des dommages irréparables aux écosystèmes aquatiques et nuire à divers usages tels que les pêcheries et la navigation de plaisance. Les travaux entamés en 2017 visent à :

- poursuivre le développement et l'implantation d'un plan de détection hâtive pour les carpes asiatiques (suivi de l'ADN environnemental et pêches expérimentales);
- améliorer la capacité organisationnelle pour intervenir rapidement en cas de mention crédible en développant et en mettant en application des protocoles d'intervention;
- agir sur les vecteurs d'introduction en étudiant les mœurs de relâchement volontaire de poissons vivants et intervenir en conséquence;
- prévenir ou limiter la propagation des carpes asiatiques dans les eaux intérieures par l'analyse de la franchissabilité des obstacles à la migration, la désignation des zones à risque et l'évaluation des possibilités de modification de la gestion des ouvrages ou des aménagements;
- maintenir et consolider l'expertise sur les carpes asiatiques au sein du MFFP par la concertation des responsables impliqués et la diffusion des résultats.

- **Mettre en œuvre le Plan d'action 2016-2021 de la région de la Mauricie visant l'encadrement du camping dans les zones d'exploitation contrôlée (ZEC) de chasse et de pêche**

Ce plan d'action vise à définir les diverses problématiques relatives à l'encadrement du camping dans les zecs de la Mauricie et à proposer des solutions en tenant compte des besoins et de la réalité propres à chaque organisme gestionnaire de zec. La mise aux normes des installations septiques des campings aménagés dans les zecs fait notamment partie de cette importante démarche. Ainsi, tous les campings aménagés dans les zecs devront respecter, d'ici à l'été 2021, la réglementation en vigueur relativement au rejet des eaux usées. Plusieurs ministères et organismes collaborent à la réalisation de ce plan d'action, dont le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, la Ville de La Tuque et la MRC de Mékinac.

- **Poursuivre les actions visant le rétablissement des espèces menacées ou vulnérables**

Contribuer aux activités des équipes de rétablissement et à la mise en œuvre des actions en ce sens. Ces équipes sont composées de représentants de divers ministères et organismes ayant pour mandat la mise en œuvre des plans de rétablissement établis pour les espèces en situation précaire. Pour la Mauricie, le MFFP est notamment membre de l'équipe pour la tortue des bois et met en œuvre les actions pour le dard de sable. À court terme, la mise en œuvre des actions de rétablissement est l'objectif à atteindre (au moins une action par année). À plus long terme, le résultat attendu est le rétablissement des espèces.

Priorité 9 :

- ***Mettre en valeur le territoire de la Mauricie tout en favorisant la production et la transformation des ressources naturelles et agricoles de façon durable***

Réponse du MFFP :

- **Élaborer la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers**

Le MFFP met en place, en collaboration avec ses partenaires, diverses mesures pour favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers. Ces mesures sont issues de la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers. Par exemple, le Programme Innovation Bois permet notamment de soutenir la réalisation de projets innovants de transformation de produits forestiers. Il vise entre autres à encourager la recherche appliquée et le développement de produits, de procédés incluant la production de biocarburants, de technologies et de systèmes innovants destinés à l'industrie des produits forestiers, et à accroître progressivement le nombre de projets de démonstration et l'implantation en usine de technologies et de produits innovants.

- **Élaborer la stratégie régionale de production de bois de manière à créer une plus grande richesse collective par la production de bois**

La fonction principale de la Stratégie de production de bois est de permettre que soient prises les meilleures décisions d'investissements sylvicoles possible afin de maximiser la création de richesse à partir de la ressource bois. Elle permettra d'articuler, par une démarche structurée, les divers moyens disponibles, et ceux à déployer pour optimiser la production de bois, dans une perspective de création de richesse pour la société.

- **Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée**

Cette démarche est une pièce maîtresse de la Planification stratégique de soutien au

développement durable de la forêt privée pour la période 2015-2019. Cette planification a notamment pour but d'augmenter le volume des bois livrés aux usines de transformation en provenance des forêts privées.

- **Déterminer le potentiel acéricole afin d'appuyer le développement de l'acériculture**

À la suite d'une hausse des contingents de production acéricole déterminée par la Fédération des producteurs acéricoles du Québec (FPAQ) et approuvée par la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec, le MFFP pourra octroyer de nouveaux droits ou autoriser des agrandissements des permis actuels pour la pratique de l'acériculture sur les terres du domaine de l'État. Pour ce faire, le MFFP travaille à déterminer le potentiel acéricole des terres publiques de la Mauricie. Un des objectifs de la Stratégie d'aménagement durable des forêts est d'ailleurs d'appuyer le développement de l'acériculture.

- **Mettre en œuvre le Programme d'accès aux plans d'eau pour la pêche récréative visant à favoriser l'accès aux différents plans d'eau québécois, pour y pratiquer la pêche récréative, et à soutenir la lutte contre les espèces exotiques envahissantes, en encourageant l'implantation de stations de nettoyage d'embarcations ou d'autres mesures de prévention et d'atténuation**

Ce programme s'adresse aux organismes municipaux du Québec ainsi qu'aux communautés et aux nations autochtones. Il leur permet d'avoir accès à des fonds pour la mise en place d'infrastructures favorisant l'accès aux plans d'eaux, notamment pour la pêche sportive. Le programme a également pour but de soutenir la lutte contre les espèces exotiques envahissantes en encourageant l'implantation de stations de nettoyage d'embarcations ou d'autres mesures de prévention et d'atténuation. Chaque année, le MFFP rend public l'appel de projets et formule des recommandations.

- **Poursuivre la mise en œuvre du Plan de gestion du dindon sauvage 2016-2023, notamment en favorisant la cohabitation entre le dindon sauvage et les divers intervenants concernés du milieu**

Le dindon sauvage fait de plus en plus partie du paysage québécois et la gestion de l'espèce représente un défi d'harmonisation et de cohabitation. Sa présence occasionne parfois des inconvénients comme des dommages à des mangeoires d'oiseaux ou à des biens agricoles. Le plan de gestion a comme objectif d'atténuer les conflits avec les citoyens, occasionnés par le dindon sauvage. La mise en valeur dynamique et optimale de ce gibier par la chasse sportive est l'un des moyens utilisés pour atteindre l'équilibre entre ce dernier et l'acceptabilité du milieu. À cet effet, dans la zone de chasse 7, où les populations de dindons sauvages sont établies et considérées en croissance, un comité d'évaluation du MFFP analysera, en 2018, la faisabilité d'instaurer une chasse d'automne, en plus de la chasse printanière actuellement autorisée.

Montérégie

Priorité 1 :

- ***Faire de la Montérégie le chef de file du Québec en agriculture***

Réponse du MFFP :

- **Contribuer à l'optimisation du secteur agroforestier**

Le MFFP souhaite collaborer au développement du secteur agroforestier afin d'en améliorer les retombées économiques, notamment à l'égard de la mise en valeur du bois et des produits forestiers non ligneux, et ce, en collaboration avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, le Centre de référence en agriculture et en agroalimentaire du Québec, l'Institut de recherche en biologie végétale et l'Institut des sciences de la forêt tempérée.

- **Contribuer au maintien de la biodiversité**

L'expertise du MFFP en matière de faune et de forêt constitue une contribution concrète au maintien de la biodiversité, à la connectivité des habitats, à l'analyse des bandes riveraines situées sur le littoral et à la restauration des habitats dans le milieu agroforestier. À cet égard, le MFFP souhaite poursuivre ses collaborations avec le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, l'Institut des sciences de la forêt tempérée, l'Institut de recherche en biologie végétale et Conservation de la nature Canada afin d'aménager un site de démonstration. D'autres partenariats sont aussi envisagés pour le secteur agroforestier.

- **Favoriser l'aménagement forestier durable**

Le Programme de mise en valeur des forêts privées et l'Agence forestière de la Montérégie ont permis de sensibiliser les propriétaires à l'importance de mettre en valeur leurs boisés. La démarche proposée permet ainsi d'accroître les retombées économiques pour ces mêmes propriétaires et mobilise davantage de bois au bénéfice de l'ensemble de l'économie régionale.

Priorité 3 :

- ***Créer la richesse par l'économie et l'innovation***

Réponse du MFFP :

- **Favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers**

Des mesures sont issues de la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023. Notamment, le Programme Innovation Bois permet de soutenir la réalisation de projets innovants de transformation de produits forestiers. Il vise à

encourager la recherche appliquée et le développement de produits, de procédés, de technologies et de systèmes innovants destinés à l'industrie des produits forestiers et à accroître progressivement le nombre de projets de démonstration et l'implantation en usine de technologies et de produits innovants.

- **Optimiser la deuxième et la troisième transformation du bois**

Les secteurs de la deuxième et de la troisième transformation peuvent être consolidés de manière à contribuer davantage aux retombées économiques régionales. Le MFFP, par ses connaissances et son expertise, souhaite développer de nouveaux partenariats afin d'accompagner les promoteurs de projets, et ce, en collaboration avec les municipalités et les autres ministères et organismes dont l'objectif est également celui de soutenir la transformation et de générer une plus grande utilisation du bois.

- **Soutenir la création de richesse de la région**

Le MFFP souhaite faire connaître davantage ses programmes, contribuer à l'élaboration d'une stratégie régionale de production de bois, encourager la deuxième et la troisième transformation et sensibiliser ses différents partenaires à l'importance de la ressource et de son utilisation. Cette démarche implique la collaboration avec des acteurs de la forêt privée, des industriels forestiers, l'agence régionale de mise en valeur de la forêt privée et des MRC.

- **Soutenir des projets de structuration de la filière bois par la création d'une cartographie industrielle**

Le MFFP propose de mettre en relief les possibilités de création d'économie circulaire à circuit court pour accompagner les MRC, les centres locaux de développement, les ministères et les organismes de même que les autres promoteurs du secteur forestier. À cet effet, il propose de réaliser une cartographie industrielle pour connaître les acteurs de la filière bois, comprendre leur synergie et dégager des liens potentiels pour établir des partenariats qui permettront d'accroître les retombées dans la région.

Priorité 6 :

- ***Protéger et mettre en valeur les ressources naturelles***

Réponse du MFFP :

- **Favoriser la mobilisation des bois en forêt privée par la création d'une stratégie régionale de production de bois**

Le MFFP soutient la région, notamment par le Programme d'aménagement durable des forêts, le Programme de mise en valeur des forêts privées et la démarche de mobilisation des bois en forêt privée. Les collaborations concrètes qui en découlent avec les MRC, l'agence régionale de mise en valeur de la forêt privée, les propriétaires de boisés privés et les industriels forestiers se traduisent par la réalisation de projets et l'accroissement de

retombées pour la région.

- **Accompagner l'Agglomération de Longueuil dans son projet visant la valorisation du bois urbain**

Le MFFP soutient le projet de valorisation du bois de frêne de l'Agglomération de Longueuil par le Programme d'aménagement durable des forêts. Ce projet structurant permet à l'agglomération de coordonner ses actions et de viser des retombées substantielles.

Priorité 7 :

- ***Promouvoir et développer le tourisme***

Réponse du MFFP :

- Contribuer à développer des corridors fauniques et forestiers.

Afin d'accroître l'expérience des usagers, mais aussi la connectivité des habitats fauniques, le MFFP souhaite accompagner les MRC dans la création de corridors fauniques pouvant profiter de l'implantation des infrastructures. Le MFFP y contribue par la transmission d'avis au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques et aux MRC dans le cadre des avis de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Il contribue également à la création de refuges fauniques.

- Contribuer à définir l'activité de pêche sportive sur certains plans d'eau de la Montérégie.

Le MFFP propose de contribuer au développement de la filière du tourisme par la désignation de plans d'eau propices à la pratique de la pêche sportive. Pour ce faire, le MFFP pourra accompagner les MRC et les municipalités dans cet exercice afin d'accroître les retombées pour ce secteur d'activité.

Montréal

Priorité 3 :

- ***Favoriser l'essor des entreprises montréalaises***

Réponse du MFFP :

- **Favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers**

Le MFFP souhaite mettre en place, en collaboration avec ses partenaires, diverses mesures pour favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers. Ces mesures sont issues de la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023. À titre d'exemple, le Programme Innovation Bois permet notamment de soutenir la réalisation de projets innovants de transformation de produits forestiers. Il vise entre autres à encourager la recherche appliquée et le développement de produits, de procédés, de technologies et de systèmes innovants destinés à l'industrie des produits forestiers et à accroître progressivement le nombre de projets de démonstration et l'implantation en usines de technologies et de produits innovants.

- **Accroître les retombées de la diversification des entreprises de deuxième et de troisième transformation du bois**

Le MFFP propose de contribuer à la diversification des entreprises de deuxième et de troisième transformation du bois par l'accompagnement des responsables en développement économique, et en collaboration avec les autres ministères et organismes, en créant une cartographie du secteur industriel du territoire en vue d'élaborer une stratégie de développement du secteur forestier en soulevant les possibilités d'économie circulaire à circuit court. Cela permettra d'accroître les retombées pour la région.

- **Contribuer à structurer la filière de transformation du bois**

Le MFFP propose de soutenir des projets de structuration de la filière de transformation du bois en provenance des forêts privées périurbaines, notamment en ciblant de nouveaux débouchés pour des produits transformés par la promotion des résultats de recherche et le développement du secteur.

Dans le cadre de la crise de l'agrile du frêne, le MFFP soutient le Comité métropolitain sur l'agrile du frêne grâce au Programme d'aménagement durable des forêts, dans sa démarche visant le développement d'une filière de valorisation du bois urbain.

Priorité 7 :

- ***Assurer la croissance durable et sobre en carbone***

Réponse du MFFP :

- **Soutenir l'utilisation du bois**

Le matériau bois constitue un moyen efficace pour lutter contre les changements climatiques, puisqu'il permet la captation du carbone. Le MFFP soutient l'utilisation du bois, notamment en promouvant la Charte du bois auprès des départements responsables des infrastructures des municipalités, le Programme de vitrine technologique pour les bâtiments et les solutions innovantes en bois et en diffusant l'information disponible issue du Forum Innovation Bois ainsi qu'en assurant le réseautage entre des partenaires comme le Centre d'expertise sur la construction commerciale en bois.

- **Développer des partenariats visant le reboisement ou la plantation d'arbres**

Le MFFP collabore, avec le Conseil d'agglomération de Montréal, à l'élaboration d'une entente pluriannuelle de fourniture de plants visant le reboisement, notamment dans un contexte d'infestation par l'agrile du frêne. Le MFFP apporte aussi son expertise sur les enjeux liés à la qualité des habitats et à leur connectivité.

Nord-du-Québec

Priorité 1 :

- ***Positionner le tourisme et l'identité culturelle comme levier de développement socioéconomique***

Réponse du MFFP :

Les particularités liées à la structure complexe de gouvernance dans la région du Nord-du-Québec impliquent une participation de tous les intervenants concernés. Aussi, la Direction générale du secteur nord-ouest (DGSNO) entend :

- **s'impliquer auprès des communautés locales et autochtones**
 - poursuivre la participation du Ministère aux divers comités de développement municipal;
 - poursuivre la participation du Ministère aux divers comités prévus dans les ententes conclues avec les communautés autochtones.

- **faciliter l'accès au territoire public**

Par ailleurs, le territoire québécois est desservi par un vaste réseau de chemins en milieu forestier, généralement construits et entretenus par l'industrie forestière. Le MFFP contribue financièrement, par des mesures ou des programmes, à la construction, à l'amélioration et à la réfection de ce réseau routier qui profite à de multiples utilisateurs du territoire public, pour diverses activités ayant des retombées économiques importantes, dont le tourisme.

Priorité 4 :

- ***Favoriser le développement viable du territoire et des ressources naturelles***

Réponse du MFFP :

- **S'impliquer auprès des communautés locales et autochtones**

Les particularités liées à la structure complexe de gouvernance dans la région du Nord-du-Québec impliquent une participation de tous les intervenants concernés. Aussi, la DGSNO entend :

- poursuivre la participation du Ministère aux divers comités de développement municipal;
- poursuivre la participation du Ministère à divers projets de recherche amorcés par l'Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue;

- poursuivre la participation du Ministère aux divers comités prévus dans les ententes conclues avec les communautés autochtones.

Par ailleurs, afin de maintenir leur compétitivité, les industries forestières doivent s'adapter à la conjoncture économique et à l'évolution des marchés. C'est pourquoi la DGSNO offrira son expertise afin d'accompagner ces entreprises dans leurs démarches visant à favoriser les investissements, le développement technologique et l'expansion des marchés.

De plus, le MFFP met en place, en collaboration avec ses partenaires, diverses mesures pour favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers. Ces mesures sont issues de la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023. Par exemple, le Programme Innovation Bois permet notamment de soutenir la réalisation de projets innovants de transformation de produits forestiers. Il vise entre autres à encourager la recherche appliquée et le développement de produits, de procédés, de technologies et de systèmes innovants destinés à l'industrie des produits forestiers et à accroître progressivement le nombre de projets de démonstration et l'implantation en usine de technologies et de produits innovants.

Finalement, de façon à contribuer au développement régional et à celui des communautés autochtones, le MFFP continuera à soutenir le développement et la diversification de l'économie des régions dans les secteurs des forêts, de la faune et des parcs.

Outaouais

Priorité 10 :

- ***Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière***

Réponse du MFFP :

- **Soutenir le développement du secteur de l'industrie forestière**
 - Encourager la création de nouvelles activités liées au secteur de l'industrie forestière, notamment en :
 - appuyant les efforts régionaux dans le démarchage d'investissements industriels;
 - favorisant l'implantation en région d'usines qui consomment des bois sans preneurs, notamment des feuillus de trituration;
 - créant des pôles de diversification forestière pour les MRC de Lanaudière, des Laurentides et de l'Outaouais;
 - encourageant l'innovation chez les entreprises actives dans le domaine de l'aménagement et de la transformation du bois;
 - développant des canaux de communication étroits avec les instituts de recherche travaillant dans le domaine de la foresterie.
 - Mettre en place, en collaboration avec ses partenaires, diverses mesures pour favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers. Ces mesures sont issues de la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023. Par exemple, le Programme Innovation Bois permet notamment de soutenir la réalisation de projets innovants de transformation de produits forestiers. Il vise entre autres à encourager la recherche appliquée et le développement de produits, de procédés, de technologies et de systèmes innovants destinés à l'industrie des produits forestiers et à accroître progressivement le nombre de projets de démonstration et l'implantation en usines de technologies et de produits innovants.
 - Contribuer à la réduction des coûts d'approvisionnement en forêt publique et encourager la performance des usines de transformation du bois, notamment en :
 - augmentant la rentabilité économique et financière des interventions forestières;
 - améliorant la prévisibilité des approvisionnements forestiers;
 - explorant et en mettant en application des approches novatrices et optimisées d'approvisionnement;
 - renforçant l'intégration et la synergie entre les entreprises;
 - évaluant la faisabilité d'implanter des cours de triage et favoriser leur aménagement;
 - favorisant le réseautage entre les entreprises de première transformation et celles de la deuxième et de la troisième transformation;
 - accompagnant les industries dans leurs initiatives de développement industriel

dans le secteur du bioraffinage;

- attirant et en retenant les services d'une main-d'œuvre qualifiée.

- **Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée**

Cette démarche est une pièce maîtresse de la Planification stratégique de soutien au développement durable de la forêt privée pour la période 2015-2019. Cette planification a notamment pour but d'augmenter le volume des bois livrés aux usines de transformation en provenance des forêts privées.

- **Soutenir le développement d'activités économiques structurantes en milieu forestier**

- Soutenir le développement des exploitations acéricoles en forêt publique.
- Appuyer le développement de projets de mise en valeur des produits forestiers non ligneux.
- Harmoniser la planification forestière afin de maintenir le développement des activités fauniques et récréatives.
- Accompagner les gestionnaires de territoires fauniques structurés (zecs, réserves fauniques) et les pourvoyeurs (avec et sans droits exclusifs) dans la diversification de leur offre faunique et dans l'optimisation de la mise en valeur de la ressource faunique.

- **Valoriser le capital forestier des forêts feuillues et mixtes**

Le MFFP entend poursuivre les travaux de la stratégie de production de bois afin :

- d'accroître la valeur des peuplements feuillus et mixtes et de rebâtir le capital des forêts appauvries et dégradées;
- de définir des objectifs de production de bois et les moyens privilégiés pour les atteindre;
- de développer et d'appliquer de meilleures pratiques d'aménagement des érablières dans le contexte de la maladie corticale du hêtre.

- **Promouvoir et faire connaître l'aménagement forestier**

- Sensibiliser la population à l'aménagement forestier et l'informer sur les opérations et la transformation du bois.
- Participer à la promotion des retombées économiques, sociales et environnementales de la forêt.
- Participer à la valorisation des métiers forestiers et des produits du bois.

- **Favoriser une meilleure cohabitation entre les différents utilisateurs du réseau de chemins multiusages**

Saguenay–Lac-Saint-Jean

Priorité 7 :

- ***Transports — Assurer la pérennité des chemins multiusages, maximiser le potentiel ferroviaire et optimiser les installations portuaires***

Réponse du MFFP :

- **Faciliter l'accès au territoire public québécois**

Les forêts du domaine de l'État sont desservies par un vaste réseau de chemins en milieu forestier, généralement construits et entretenus par l'industrie forestière. Le MFFP contribue financièrement, par des mesures ou des programmes, à la construction, à l'amélioration et à la réfection de ce réseau routier qui profite à de multiples utilisateurs du territoire public, pour diverses activités ayant des retombées économiques importantes.

- **Poursuivre les travaux visant à contrer l'appropriation du territoire pendant la saison de chasse à l'orignal sur le territoire libre du milieu périurbain**

Le MFFP accompagne les organismes membres de la table régionale de la faune et les MRC dans une réflexion sur les moyens pouvant être mis en place afin de contrer l'appropriation du territoire public, en dehors des territoires fauniques structurés, durant la saison de chasse à l'orignal. Cette réflexion vise à favoriser un meilleur accès au territoire libre, un partage plus équitable de la ressource et le développement de la relève de chasseurs, dans des secteurs périurbains facilement accessibles.

Priorité 8 :

- ***Maintenir et augmenter la possibilité forestière, soutenir les initiatives de deuxième et de troisième transformation, favoriser la disponibilité et la formation de la main-d'œuvre, optimiser les mesures de protection et soutenir la recherche***

Réponse du MFFP :

Mettre en œuvre la Stratégie de développement de l'industrie québécoise des produits forestiers 2018-2023 comprenant diverses mesures pour favoriser la diversification, la croissance et la compétitivité de tous les secteurs d'activité de l'industrie des produits forestiers. Par exemple, le Programme Innovation Bois permet notamment de soutenir la réalisation de projets innovants de transformation de produits forestiers. Il vise entre autres à encourager la recherche appliquée et le développement de produits, de procédés, de technologies et de systèmes innovants destinés à l'industrie des produits forestiers et à accroître progressivement le nombre de projets de démonstration et l'implantation en usines de technologies et de produits innovants.

- **Poursuivre les efforts de mobilisation des bois de la forêt privée**

Cette démarche est une pièce maîtresse de la Planification stratégique de soutien au développement durable de la forêt privée pour la période 2015-2019. Cette planification a notamment pour but d'augmenter le volume des bois livrés aux usines de transformation en provenance des forêts privées.

- **Mettre en œuvre la Stratégie régionale d'identification des aires d'intensification de la production ligneuse, laquelle prévoit d'affecter 3 % du territoire forestier public régional à l'intensification de la production ligneuse.**

Pour la période 2018-2023, les cibles régionales des aires d'intensification de la production ligneuse demeurent les mêmes que pour la période 2013-2018, soit 37 500 ha par année du territoire forestier public en aires consacrées à l'intensification de la production ligneuse. De ce total, 2 %, soit 25 000 ha par année, proviennent des zones d'investissements sylvicoles antérieurs et 1 %, soit 12 500 ha par année, de nouveaux sites répertoriés.

- **Mettre en œuvre les recommandations du rapport du comité régional intitulé *Propositions de modifications de certaines modalités liées à l'aménagement écosystémique***

Le comité régional sur l'augmentation de la possibilité forestière, piloté par la Conférence régionale des préfets (CRP), a été interpellé par le Forestier en chef afin de définir des pistes de solutions d'assouplissement de certaines modalités d'aménagement liées à l'aménagement écosystémique pouvant aller au-delà du cadre réglementaire. Afin de l'accompagner dans son travail, le comité a créé un groupe d'experts en aménagement écosystémique formé de membres de la CRP, du MFFP et de l'industrie forestière. Les travaux du groupe ont mené à l'élaboration de plusieurs propositions de modifications d'enjeux d'aménagement écosystémique. Au total, 11 propositions, se déclinant en 20 modulations, sont soumises. Des analyses supplémentaires devront être réalisées afin d'évaluer les effets de ces propositions.

- **Mettre en œuvre la stratégie régionale de production de bois**

L'élaboration de la stratégie régionale de production de bois s'est appuyée essentiellement sur la vision qui a été adoptée par la Direction de la gestion des forêts du Saguenay–Lac-Saint-Jean, soit de « doubler la production de matière ligneuse afin de stimuler le développement de la filière forestière et créer de la richesse, au bénéfice des générations actuelles et futures ».

Ainsi, la stratégie de production de bois du Saguenay–Lac-Saint-Jean vise à accroître la possibilité forestière régionale à au moins 10 000 000 m³/an d'ici à 2050.

La stratégie de production de bois est fondée sur des activités d'aménagement forestier déjà en place dans la région. Elle tient compte de certains éléments inclus dans les plans d'aménagement forestier intégré tactique 2013-2018. En continuité avec les orientations ministérielles passées, l'aménagement forestier pratiqué dans la région du Saguenay–Lac-

Saint-Jean favorise la régénération naturelle. Lorsque celle-ci est insuffisante ou inadéquate, des travaux sont réalisés de façon à s'assurer de produire le maximum de matière ligneuse possible selon les objectifs poursuivis. Les traitements sylvicoles proposés bénéficient d'une expertise acquise depuis plus de trois décennies. Les intervenants concernés du milieu disposent de la maîtrise opérationnelle pour en assurer le succès.

- **Mettre en œuvre la Stratégie d'aménagement relative à l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette 2015-2020 pour la région afin, notamment, de minimiser les pertes en volume de bois qui peuvent résulter de la mort causée par l'épidémie et de sélectionner le type d'interventions sylvicoles, de récupération et de destination des bois qui sont financièrement et économiquement rentables.**

Le MFFP a mis en place, en 2012, certaines actions visant à encadrer les travaux sylvicoles en période épidémique de la tordeuse des bourgeons de l'épinette sur le territoire public. L'apparition de nouveaux foyers d'infestation et l'augmentation de l'intensité de la défoliation depuis 2012 ont entraîné l'élaboration d'un plan d'action régional pour la période 2015-2020.

Dans la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, le Ministère agit pour limiter les effets négatifs de l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette. Depuis 2013, il applique une stratégie de récolte préventive des bois dans les zones les plus touchées par l'insecte. Pour les travaux sylvicoles non commerciaux (éducation de peuplements), il est recommandé de maintenir un zonage à trois composantes, soit une zone d'interdiction, une zone avec restrictions et une zone sans restriction de traitement, et ce, selon la cartographie annuelle des relevés aériens de la tordeuse des bourgeons de l'épinette.

- **Mettre en œuvre le plan d'action gouvernemental sur le caribou forestier**

Le 5 avril 2016, le Gouvernement du Québec a rendu public le Plan d'action pour l'aménagement de l'habitat du caribou forestier. Ce plan d'action présente les orientations gouvernementales quant à la gestion des habitats de cette espèce de la forêt boréale. Il prévoit la mise en œuvre d'une approche pondérée qui vise à concentrer les efforts de protection sur les éléments clés de l'habitat du caribou forestier et à minimiser les impacts socioéconomiques des mesures envisagées.

Les gestes concrets prévus au plan d'action, dans l'objectif de maintenir des composantes essentielles de l'habitat du caribou, sont la création d'aires protégées, la délimitation de vastes espaces pour le caribou forestier comprenant une planification forestière adaptée, des bancs d'essai pour le démantèlement de chemins forestiers, le déploiement d'une stratégie d'inventaire et de suivi et le maintien de massifs forestiers résiduels dans les territoires perturbés. Le MFFP a déjà mis en œuvre certains éléments du plan d'action, dont le maintien de massifs forestiers résiduels en territoire perturbé.

Dans un souci de mettre en œuvre une approche pondérée, l'ensemble des mesures envisagées fait l'objet d'analyses détaillées des conséquences socioéconomiques locales et régionales et d'un examen systématique des mesures d'atténuation pour maintenir les emplois.

Enfin, le MFFP participe au suivi des populations à long terme du caribou forestier. Ce suivi permettra de préciser l'abondance des populations, de suivre la tendance de ces populations et d'évaluer l'efficacité des mesures de gestion de l'habitat. Le programme actuel, sur trois ans (2017-2020), bénéficie d'un budget provincial de 7 millions de dollars.

- **Participer au programme de recherche Direction de la recherche forestière- Université du Québec à Chicoutimi 2017-2019, MFFP-Hydro-Québec 2015-2020 et à la Table des partenaires du Centre de recherche sur la boréale**

Le MFFP a sollicité l'Université du Québec à Chicoutimi pour proposer des projets de recherche afin de combler certains besoins exprimés dans le document *Besoins de recherche forestière 2017-2019*. Dix projets sont actuellement à l'étape de l'évaluation scientifique. Le personnel de la Direction régionale du Saguenay–Lac-Saint-Jean du MFFP collabore à plusieurs de ces projets selon la nouvelle approche de la Direction de la recherche forestière d'associer des collaborateurs et des praticiens.

En 2015, le Ministère a signé une entente avec Hydro-Québec pour la compensation des pertes de possibilité forestière causées par la construction de la ligne de transport d'énergie Chamouchouane–Bout-de-l'Île. Les fonds disponibles permettent la réalisation de cinq projets de recherche forestière avec l'Université du Québec à Chicoutimi de 2015 à 2020.

La Direction régionale du Ministère participe à la Table des partenaires du Centre de recherche sur la boréale. Cette contribution permet de définir les besoins de recherche prioritaires qui ont des effets immédiats sur les activités opérationnelles. Le Ministère fait partie du comité scientifique.

*Forêts, Faune
et Parcs*

Québec 

